

DÉCLARATION LIMINAIRE

Barcelone, Bilbao et Ibiza : sur 7 postes vacants, 3 ne seront pas pourvus à l'issue de cette CCPL2 Espagne. Le contexte particulier de la fin soudaine des « faux résidents / recrutements différés » aura au moins un mérite : montrer à ceux qui croient qu'il y a partout dans le monde, en particulier dans les zones du monde a priori les plus attractives, un vivier naturel abondant de professeurs qualifiés se trompent lourdement.

Le « statut unique du détaché » que prônent certains, c'est-à-dire la fin des expatriés et des résidents, la précarité pour tous, on le voit à l'œuvre en Espagne cette année : c'est dans les établissements MLF de Saragosse, Murcie ou Gran Canaria, plus d'une dizaine de professeurs qui ont servi parfois depuis 25 ans, aujourd'hui licencié dans des conditions honteuses.

Ceux qui cherchent encore et toujours à limiter les droits des personnels et à revoir à la baisse leurs conditions d'embauche et de rémunération, mettent tout le réseau en danger.

C'est pour cette raison que l'AEFE doit, tout au contraire, aborder la réécriture du décret 2002-22 avec ambition, bien plus encore qu'elle n'est en train de le faire. La consolidation de la situation des personnels est une étape indispensable pour un nouvel élan pour le réseau.

- **Ce nouveau décret doit être l'occasion d'en finir avec la mobilité imposée par le bornage à 6 ans qui brise depuis 2019 la notion de « résident », et de régulariser la situation de tous les TNR**

- ✓ C'est une question de droit des personnels d'abord.
- ✓ Mais cela nuit aussi au réseau lui-même : les établissements ont besoin de la stabilité des équipes composées de personnels titulaires détachés installés durablement dans le pays. Pendant la pandémie, les actuels résidents ont contribué largement à porter le réseau. Avec les personnels de droit local, ils ont permis aux établissements de résister dans des conditions exceptionnelles.

- **Ce nouveau décret doit être l'occasion de mettre en œuvre les avancées attendues depuis longtemps par les personnels sur les rémunérations.**

- ✓ Augmentation de l'enveloppe dédiée à l'ISVL et modification des critères pour être au plus proche des conditions de vie locale
- ✓ Réforme de l'avantage familial pour instaurer une véritable prestation familiale qui couvre les frais de scolarité et aille au-delà
- ✓ Prise en compte des indemnités statutaires et des nouvelles indemnités du MEN actuelles et à venir, auxquelles les personnels de l'AEFE sont aujourd'hui exclus

C'est d'un nouvel élan dont a besoin le réseau après la crise COVID, mais surtout après 5 ans de beaux discours et de suppressions massives de postes. Les personnels en Espagne sont déterminés et pleinement mobilisés pour l'avenir du réseau AEFE.

Les commissaires paritaires SNES-FSU